Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261030-2026_08_05-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

***L'an deux mil vingt six, le 06 juillet à 19h00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire. Date de convocation du conseil municipal: 30/06/2026.*

***Etaient présents** : Florence DROUIN, Valérie FECAMP, François RIO, Véronique LOUAZEL, Fabrice GERARD, Isabelle ROUYER, Vincent MUSSARD, Morgane LEVEQUE, Maud DUCHENE, Aurélien BRARD, Vincent MELLET, Freddy SORAIS, Kévin BOUCHARD.*
***Etaient absents excusés** : Sarah REVAUD (pouvoir à F. DROUIN)*
***Etaient absents :** Sabrina MIGNOT.*
M. Fabrice GERARD a été élu secrétaire.
Quorum réuni

N° 2025-08-05
Modification du tableau des effectifs – Création et suppression d'emplois permanents

Madame La Maire rappelle à l'assemblée :
En application de l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer le tableau des effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Considérant les besoins du service public et l'évolution de l'organisation des services de la collectivité, il convient de procéder à des modifications des emplois permanents.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1) Pour faire face au départ en retraite de la secrétaire de mairie, et prévoir son remplacement en tenant compte des délais de recrutement, il est proposé de créer l'emploi permanent suivant :
- Filière administrative : création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1er septembre 2026.

2) Pour faire face à l'évolution des besoins du service périscolaire, il est proposé de modifier l'emploi permanent suivant :
- Filière périscolaire : modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'adjoint technique existant passant de 25 heures à 27h30

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et suivants ;
Vu le Code général des collectivités territoriales;
Vu le budget de l'exercice en cours;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1er septembre 2026 (filière administrative).

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261030-2026_08_05-DE

- D'approuver la modification de la durée hebdomadaire de service d'adjoint technique existant passant de 25 heures à 27h30 (filière périscolaire).
- D'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié, annexé à la présente délibération.
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget de l'exercice au chapitre 012.
- D'autoriser Madame La Maire à signer tout acte ou contrat nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



La Maire,

Florence DROUIN